

Salaire et frais de la présidente et cheffe de la direction – 1er trimestre 2024-2025

Salaire, indemnités et allocations annuelles (2024-2025)

• Le salaire, les indemnités et les allocations annuelles de la présidente et cheffe de la direction de la SQDC sont établis selon le décret gouvernemental 164-2019, daté du 27 février 2019.

• [Lien vers le décret](#)

Frais liés au déplacement

• 1er trimestre 2024-2025 (du 31 mars au 22 juin 2024 selon les périodes comptables de la SQDC)

Frais de déplacement au Québec*

Description	Date	Hébergement	Repas	Transport
-------------	------	-------------	-------	-----------

*Il s'agit des frais qui ont été comptabilisés au cours de cette période comptable.

Frais de fonction*

• 1er trimestre 2024-2025 (du 31 mars au 22 juin 2024 selon les périodes comptables de la SQDC)

Description	Date	Coût
Frais de repas dans le cadre de ses fonctions et réunions internes		
Repas pour réunion interne ou représentation avec invité	2024-04-28	29,17 \$
Repas pour réunion interne ou représentation avec invité	2024-04-28	33,01 \$

*Il s'agit des frais qui ont été comptabilisés au cours de cette période comptable.

Véhicule de fonction*

• 1er trimestre 2024-2025 (du 31 mars au 22 juin 2024 selon les périodes comptables de la SQDC)

Description	Essence	Entretien	Location
Véhicule	838,75 \$	- \$	6 706,77 \$

*Il s'agit des frais qui ont été comptabilisés au cours de cette période comptable.